

**Délibération n°2015-80 ORG en date du 2 juillet 2015
fixant la liste des experts susceptibles de participer au comité
placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage,
prévu à l'article L. 232-22-1 du code du sport, compétent pour le profil biologique**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-22-1 et R. 232-67-10 à R. 232-67-12,

Vu la délibération n° 2014-1 du 9 janvier 2014 fixant la liste des experts susceptibles de participer au comité placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article L. 232-22-1 du code du sport, compétent pour le profil biologique,

Vu la délibération n° 2014-57 du 4 juin 2014 relative à la liste des experts susceptibles de participer au comité compétent pour le profil biologique,

Considérant la nécessité de tirer les conséquences des dispositions relatives au module stéroïdien du profil biologique des sportifs introduites dans le code du sport par le décret n° 2015-645 du 9 juin 2015 en désignant des experts compétents en la matière,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La liste des experts compétents pour l'examen du profil biologique du sportif est fixée conformément à l'annexe à la présente délibération.

Article 2 : Sont abrogées les délibérations n° 2014-1 du 9 janvier 2014 et n° 2014-57 du 4 juin 2014 susvisées.

Article 3 : La présente délibération et son annexe seront publiées sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage lors de sa séance du 2 juillet 2015.

Le Président de l'Agence française
de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

signé

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° 2014-1
(Version consolidée à la date du 2 juillet 2015)

1) Experts compétents pour le module hématologique

- Dr Michel AUDRAN, professeur et directeur du laboratoire de biophysique et de bioanalyse à la Faculté de Pharmacie de Montpellier, spécialisé dans la mise au point et la validation de méthodes de dépistage du dopage sanguin ;
- Mme Elisabeth CRAMER-BORDÉ, médecin spécialiste en hématologie ;
- Pr Giuseppe D'ONOFRIO, médecin spécialiste en hématologie clinique et de laboratoire ;
- Pr Pierre ROCHCONGAR, ancien chef du service de médecine du sport du CHU de Rennes, professeur des universités et praticien hospitalier, spécialiste en médecine et physiologie du sport ;
- Pr Michel RIEU, médecin spécialiste en médecine et physiologie du sport ;
- Dr Yorck Olaf SCHUMACHER, médecin spécialiste en médecine interne et médecine du sport, Aspetar Hospital, Doha, Qatar.

2) Experts compétents pour le module stéroïdien

- Mme Christiane AYOTTE, professeure et directrice du Laboratoire de contrôle du dopage à l'INRS-Institut Armand Frappier de Montréal, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens ;
- Pr Jérôme BERTHERAT, chef du service d'endocrinologie et de maladies métaboliques de l'hôpital Cochin de Paris, professeur des universités et praticien hospitalier ;
- Pr Jacques YOUNG, endocrinologue de l'hôpital Bicêtre de Paris, spécialiste des maladies de la surrénale, professeur des universités et praticien hospitalier.
- M. Xavier de la TORRE, docteur en pharmacie et vice-directeur scientifique du Laboratoire antidopage FMSI de Rome, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens ;
- M. Martial SAUGY, privat-docent à la Faculté de biologie et de médecine de Lausanne et directeur du Laboratoire Suisse d'Analyse du Dopage, spécialiste du dopage aux agents anabolisants stéroïdiens ;